

Le 1 décembre 2021

Référence : BT5390 – GENEVIEVE

Numéro de suivi: G3PT2ZKC3ZXVIQ11

Objet : Décision rendue

Bonjour,

L'étude de la réclamation est complétée. Vous trouverez ci-dessous le détail de la décision.

Période d'invalidité retenue : Du 7 juin 2021 au 18 juillet 2021

Détail de la décision

Protection d'invalidité	Période		Prestation mensuelle		Paiement ¹	Explications
	Du jj-mm-aaaa	Au jj-mm-aaaa	Prévue à la police	Versée		
Police No xxxxxxxx155						
Avenant crédit invalidité	07-07-2021	18-07-2021	765,00 \$	762,68 \$	305,07 \$	Voir section <i>Avenant crédit invalidité – Détail de la prestation versée</i>

¹ Lorsque le mois à verser est incomplet, le paiement correspond à une portion de la prestation mensuelle. Ce montant est calculé en fonction du nombre de jour d'invalidité considéré dans le mois.

Paiement total : 305,07 \$ - Un chèque sera envoyé par la poste au propriétaire de la police d'assurance.*

*Aucune coordonnée bancaire au dossier et aucune coordonnée bancaire indiquée sur le formulaire de dépôt direct.

Autres périodes d'invalidité déclarées

20 juillet 2020 au 23 août 2020 :

Cette réclamation a été soumise après le délai maximal prévu à la police d'assurance. Ceci limite la période d'invalidité admissible. La réclamation doit être soumise alors que l'invalidité est toujours en cours ou, au plus tard, 12 mois après sa fin. Cette période d'invalidité s'est terminée le 23 août 2020 et la demande a été soumise le 28 octobre 2021. Aucune période n'est donc admissible.

27 septembre 2021 au 7 novembre 2021 :

Les renseignements fournis ne permettent pas de déterminer que l'invalidité correspond à la définition de la police d'assurance, soit une incapacité à effectuer les tâches de l'emploi habituel. En effet, il n'y a aucune mention de cette période d'invalidité sur les formulaires médicaux soumis. Voir la section *Prochaine étape* pour les documents requis.

Avenant Crédit – Détail de la prestation versée

Voici le détail des dettes soumises qui ont servi à déterminer le montant de la prestation mensuelle selon ce qui est prévu à la police d'assurance. Si vous déteniez d'autres dettes admissibles au début de l'invalidité, veuillez fournir la copie du contrat ainsi qu'une preuve que le paiement de la dette se faisait toujours au début de l'invalidité.

Nom de la dette	Montant mensuel admissible (capital et intérêts lorsqu'applicable)
Prêt hypothécaire	762,68 \$
Montant mensuel total retenu	762,68 \$

Prochaine étape

Les renseignements au dossier confirment la fin de l'invalidité le 18 juillet 2021.

Si vous souhaitez faire réévaluer l'admissibilité de la période d'invalidité du 27 septembre au 7 novembre 2021, l'information suivante sera requise pour la réouverture de la réclamation.

Information à transmettre

Dès maintenant, veuillez nous transmettre l'information ci-dessous :

Copie requise :

- Réclamation de l'assuré — Mise à jour
- Déclaration du médecin traitant — Rapport supplémentaire - *Une copie du rapport du médecin complété pour un autre assureur ou organisme est aussi acceptée.*
- Formulaire Autorisation à communiquer des renseignements personnels à un tiers
- Formulaire Dépôt direct (Facultatif) - *Ce document doit être signé par tous les propriétaires de la police.* - SVP veuillez indiquer les coordonnées bancaires sur le formulaire.

L'étude de la réclamation se poursuivra seulement lorsque toutes les informations seront reçues.

Comment transmettre l'information?

Documents originaux	Copies des documents
Par la poste à l'adresse suivante : Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. Réclamations, assurance individuelle (IRG2506) C. P. 1907, Succ. Terminus Québec (Québec) G1K 7M3	• En ligne, visitez le www.ia.ca/suivi/recherche Votre numéro de suivi : G3PT2ZKC3ZXVIQ1 • Par la poste • Par télécopieur au 418 684-5242 ou 1 855 688-5272

Demande de révision

Vous pouvez demander une révision de la décision d'ici 60 jours. Veuillez procéder par écrit en indiquant les raisons de votre désaccord. Au besoin, ajoutez des documents justificatifs.

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
Réclamations, assurance individuelle (IRG2506)
C. P. 1907, Succ. Terminus
Québec (Qc) G1K 7M3

Suivi de la réclamation

Le suivi de cette réclamation s'effectue en ligne. C'est simple, rapide et sécuritaire!

- Visitez le www.ia.ca/suivi/recherche
- Saisissez ce numéro de suivi : G3PT2ZKC3ZXVIQ1

En plus de vous faire gagner un temps précieux, ce processus permet d'envoyer rapidement et en toute sécurité des documents en ligne, et d'accélérer ainsi le traitement de la demande.

Notre volonté est d'être là pour vous, tout au long de la réclamation. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous en vous référant aux coordonnées indiquées en haut de page.

Bonne journée,



Émilie Côté
Analyste réclamations, Assurance individuelle

Le saviez-vous?

- La police d'assurance regroupe toutes les conditions de la protection. Comme elle est le contrat entre l'assuré et l'assureur, elle prévaut sur toute autre communication écrite ou verbale.
- Votre demande est régie par un délai de prescription stipulé dans la Loi sur les assurances ou dans toute autre loi provinciale qui s'applique. Cela signifie que vous ne pouvez plus intenter de poursuites après un certain délai. Vérifiez auprès d'un expert juridique le délai applicable à votre situation.

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.